

# BULLETIN MUNICIPAL



SAINTE  
FÉRÉOLE

N° 51  
SEPTEMBRE 2025

WWW.SAINTE-FEREOLE.FR

 Mairie de Sainte-Féréole

## ACTUALITÉS

page 15

## EN BREF

page 16

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

page 23

## LES CONSEILS MUNICIPAUX

page 29

## LE CARNET

page 37

## L'AGENDA

page 39

**LA MAISON MÉDICALE DE SAINTE-FÉRÉOLE :  
LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ**



*Dossier*

**Santé - Finances**

page 5

# Informations Communales

## JAD'OR NAILS

Sainte-Féréole accueille une nouvelle professionnelle de la beauté : JAD'OR Nails, prothésiste onguilaire à domicile. Mme Marie Jade Simon, installée au 27 route de Donzenac (Lauvinerie). Jade SIMON : 06 41 28 49 53



## FLORIANNA MULTI SERVICES

L'entreprise réalise tous vos petits bricolages, l'entretien de parcs et jardins, ainsi que le débarras et le vide-maison. Elle effectue des petits travaux de démolition et divers nettoyages extérieurs avec mini-pelle.

Florian JUGIE : 06 80 28 92 64



## ADELSE S'INSTALLE AU CŒUR DU BOURG

L'entreprise ADELSE, spécialisée en électricité, plomberie, chauffage et énergies renouvelables, installe son siège social au 4 avenue de la République à Sainte-Féréole.

Reconnue pour son savoir-faire et son engagement dans la transition énergétique, elle renforce l'offre de services techniques de proximité pour les habitants du secteur.

Sébastien DELPY : 06 83 51 98 27



## PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

L'école, dirigée par Mme SOLER, accueille cette année 172 élèves : 62 enfants en maternelle et 110 élèves en élémentaire. L'équipe pédagogique composée de 8 enseignants, accueille de nouveaux membres cette année. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Maélliss MOUNIER qui prend en charge la classe de CE1-CE2 en remplacement de Mme RATHONIE.

Saluons l'arrivée de Mme Mélanie MARSAC qui rejoint le personnel en tant qu'AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap).

École élémentaire et maternelle : 06 83 75 38 02

De gauche à droite : Mme SAILLOL, Mme MARTAGEIX, Mme MOUNIER, Mme SOLER, M. DELPECH, Mme EXPOSITO (absentes de la photo : Mme BILLERES, Mme LAGARDE).

à droite, Mme MARSAC, AESH.





Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

### I have a dream (je fais un rêve)

*Cette phrase a fait le tour du monde. Son auteur, le pasteur Martin Luther King, la prononça lors de la marche sur Washington en faveur de l'émancipation des minorités, notamment en faveur de l'égalité des droits civiques.*

Les rédacteurs de ce bulletin municipal ont mis en avant deux dossiers fondamentaux de notre collectivité : les finances publiques et la maison médicale avec ses praticiens.

Je ne sais pourquoi (ou peut-être je ne le sais que trop) cette lecture m'a ramené 30 ans en arrière.

Une équipe de 6 à 7 personnes était venue me solliciter pour que je prenne la tête de leur groupe. A l'époque ce n'était pas du tout mon rêve ni mon destin car je vivais et travaillais à Limoges. Bien sûr ma réponse ne fut pas spontanée. Un mois et demi après je rendais ma réponse. Elle serait positive.

Que s'était-il donc passé ?

J'avais rêvé, non pas de ces rêves d'un fragment de nuit mais de ces rêves éveillés où on imagine le futur en se disant que c'est un rêve et qu'il n'est pas interdit de rêver.

J'avais dans mon esprit construit la manière de mettre en place une politique de développement de Sainte-Féréole.

Elle était fluide, limpide et j'en avais aussi mesuré la difficulté.

Elle ne pourrait se faire qu'avec du temps, 3 ou 4 mandatures au moins.

Ce rêve s'appuyait sur 3 exigences incontournables et si on ne pouvait les assumer, le rêve tournerait vite au cauchemar.

Tout d'abord, une première exigence de ne pas augmenter les impôts.

Ensuite, diminuer la dette communale jusqu'à son extinction.

Et enfin, fédérer et rassembler en luttant contre les clans et les sectarismes. Mais ces exigences ne font pas une politique.

Je me souviens aussi que mon rêve m'avait amené à tracer partout autour du bourg, et dans le bourg, des cercles qui accueilleraient des pôles de développement que j'imaginai être au nombre de 4 ou 5.

Tout d'abord, un premier pôle, le plus facile à imaginer, autour de la mairie, de la Poste et de l'école primaire. Il avait vocation à devenir le pôle administratif et du développement des services au public.

La réalité y a ajouté la France Services, le conseiller numérique et la bibliothèque.



Ensuite, un grand pôle : sports, loisirs, tourisme, enfance, jeunesse. Là aussi, il était aisé d'en définir et d'en tracer les contours.

Autour de l'existant, les deux stades, la piscine et une salle polyvalente, viendraient s'ajouter des équipements substantiels :

- Crèche, ALSH, City stade et multisports pour les plus jeunes,
- Espace culturel et sportif pour tous, avec la Grande Salle et la salle de danse, la Halle des sports, la Résidence de tourisme, et enfin un plan d'eau.

Mais même en rêve, je n'imaginai jamais que cet espace verrait passer plus de 1 000 fréquentations par semaine.

Je rêvais d'un pôle culturel et d'une maison des associations qui ne pouvaient trouver place que dans l'ancienne école des filles et qui est devenue au fil du temps la Maison du temps libre. Il me semble que je rêvais d'un espace davantage multiculturel mais je sais que le temps viendra...

Dernier rêve... dernier pôle sans doute le plus important, facile à positionner mais plus difficile à réaliser : celui de l'offre commerciale et de l'animation, cœur battant d'une commune.

La route a été longue, semée d'embûches et de difficultés mais aujourd'hui, ou plutôt bientôt, la commune pourra offrir 7 emplacements à vocation commerciale, en plus des emplacements privés dans le cœur du Bourg. Une place centrale destinée aux marchés et aux animations devait compléter le dispositif.

Je dois à la vérité de dire que dans mon rêve d'une commune développée, équilibrée, je n'avais pas pensé qu'il puisse exister un jour, un pôle médical et autonomie. Heureusement, c'était le rêve d'une autre partie du groupe que nous constituions à l'époque.

Ce pôle est aujourd'hui une fierté mais surtout un atout considérable pour notre communauté. Oui, j'avais fait un rêve, celui d'une commune animée, vivante, consensuelle, rassemblée et j'aurais mis fin à cette mission si cette commune n'était devenue qu'une commune dortoir comme beaucoup de beaux penseurs du Bassin de Brive et du département l'imaginaient.

Vous l'aurez compris, le rêve touche à sa fin. D'autres sont en train de rêver à une commune plus forte, plus vivante, plus prospère, ils le feront, ils réussiront, j'en suis persuadé.

J'espère, dans le prochain bulletin, vous parler de ceux qui ont permis de rêver avec moi. Cet éditto vous semblera un peu, et même très narcissique, mais dans la vie d'un élu, il n'y a qu'un jour d'intense bonheur dans la mandature, celui du jour de l'élection, et 2190 jours de labeur, de galère, de responsabilités et de reproches quelquefois mérités, mais le plus souvent injustifiés.

Et pourtant, ce rêve mérite d'être vécu.

Rien n'est plus juste que la maxime « Fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité ».

Bien Amicalement,  
Henri SOULIER

### DÉMOGRAPHIE 2024

Population : 2085

Naissance : 12 (-33% par rapport à 2023).

Décès : 14 (-43% par rapport à 2023).

Mariage : 5 (stable par rapport à 2023).

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - UNE NOUVEAUTÉ ET DES RÉSULTATS AMPLIFIÉS

La nouveauté : fini le compte administratif de la collectivité ainsi que le compte de gestion élaboré par le comptable public :

➔ le législateur a prévu le CFU « compte financier unique » qui regroupe l'ensemble des données financières dans un seul document.

Il s'agit d'une nouvelle forme de présentation des comptes publics, qui fusionne plusieurs documents pour mieux rendre compte de la situation financière d'une collectivité.

Il comprend :

- un bilan patrimonial.
- un compte de résultat.
- un état de la dette.
- un état des restes à réaliser et des annexes explicatives.

Nous parlerons désormais de compte financier unique chaque année pour évoquer les réalisations budgétaires de la commune.

## LES RÉSULTATS AMPLIFIÉS

Le résultat annuel est issu du total des recettes réalisées - le total des dépenses faites.

Cette année encore la commune enregistre un excellent résultat grâce à la gestion mise en œuvre.

Cette gestion, reconduite depuis des années, permet de dégager un auto financement immédiatement mobilisable pour réaliser des investissements et donc éviter le recours à l'emprunt.

## LE FONCTIONNEMENT

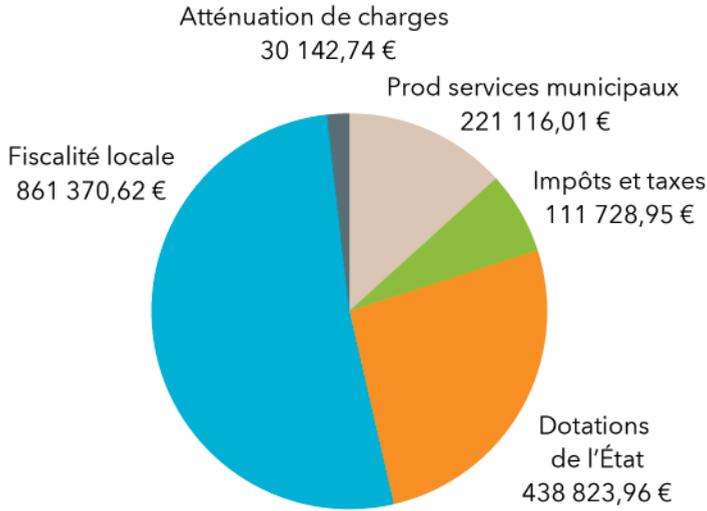




Le résultat entre dépenses et recettes est positif avec un excédent de 324 834,04 € soit + 26 % entre les deux derniers exercices.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé malgré la baisse des dotations de l'État.

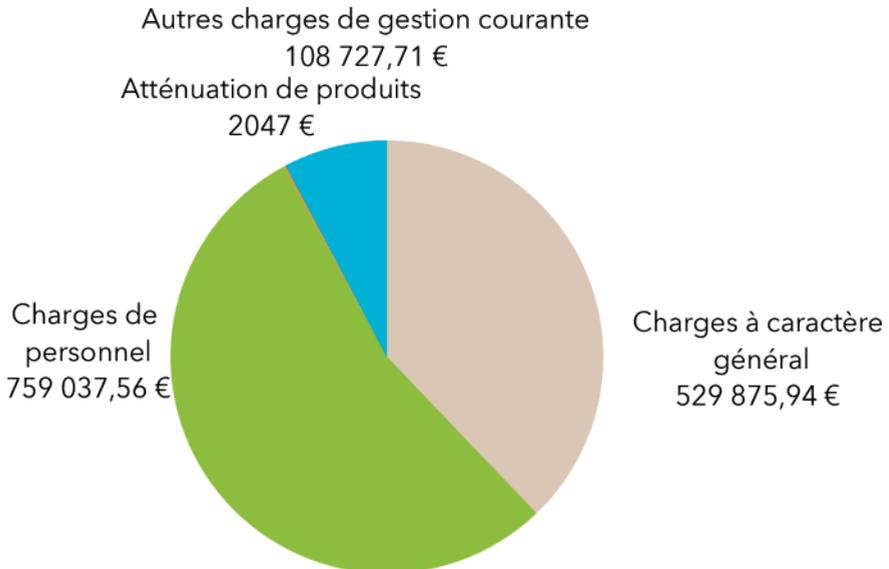
- Les produits de la taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie et taxe additionnelle aux droits de mutation, sont globalement des recettes qui progressent du fait notamment de l'augmentation des bases prévue par la loi de finances 2024 de 3,9 %.



- Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 2,7 % entre 2023 et 2024 après des années d'augmentation liées à l'inflation. Quelques événements n'ont pas été reconduits sur la commune en 2024 (comice agricole, Bodega).

2024 marque les premiers effets bénéfiques des panneaux photovoltaïques : **-35 % dans les charges d'électricité !**

Les charges de personnel représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement : 52%. L'augmentation de ce poste de dépenses est de 52 527 € entre 2023 et 2024 soit + 7,4 % liée au remplacement d'un agent.





## INVESTISSEMENT

### Recettes :

Afin d'éviter le recours à l'emprunt la mairie active le montage de nombreux dossiers afin d'obtenir des subventions. Pour financer ses travaux, donc ses investissements, la mairie sollicite des subventions en provenance de l'État, de l'Europe, du Département et de l'Agglomération de Brive.

Complétées des excédents de fonctionnement de 2023, ces recettes d'investissement sont déterminantes dans le ZÉRO endettement de la commune.

Les opérations d'ordre (amortissements..) sont constantes.

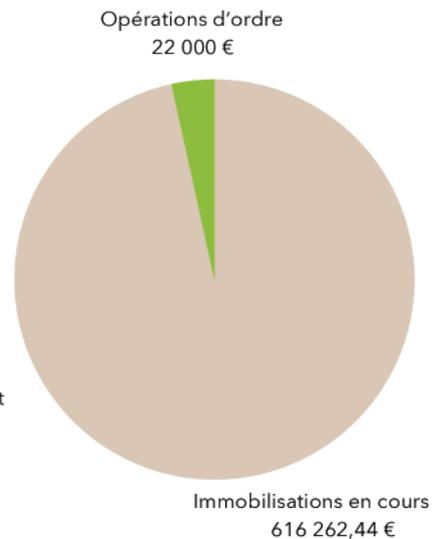
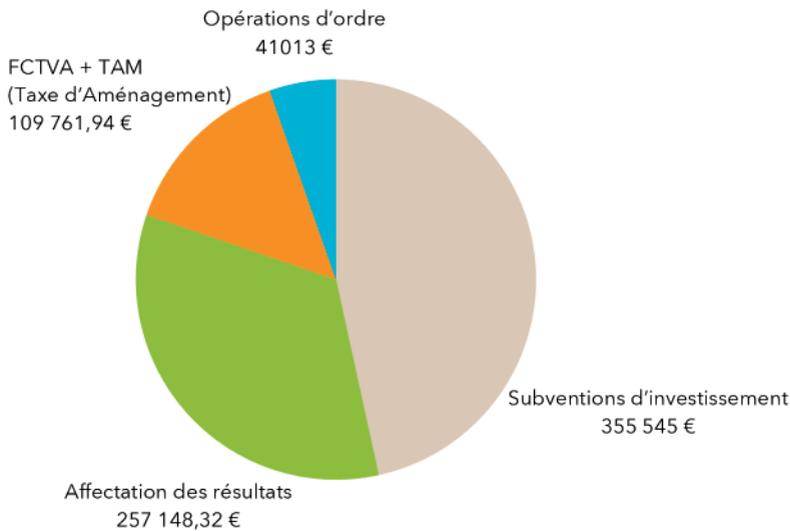
### Quelles ont été les dépenses d'investissement ? Quasiment que des immobilisations en cours :

- Mobilier et matériel tels que chambre froide de la boucherie, mobilier de l'école, épaveuse de l'équipe technique...

- Les travaux de la place Pierre Chaumeil et les abords du stade.

- Les travaux de l'église, les bâtiments de la place Pierre Chaumeil.

- L'acquisition d'une maison au croisement de l'avenue de la Liberté et l'avenue du 8 mai.



## EN SYNTHÈSE

### Résultat 2024 par section et au global

2024	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
<b>Recettes</b>	<b>765 674,39 €</b>	<b>1 766 535,25 €</b>	<b>2 532 209,64 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>638 262,44 €</b>	<b>1 441 701,21 €</b>	<b>2 079 963,65 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>127 411,95 €</b>	<b>324 834,04 €</b>	<b>452 245,99 €</b>

## Compte financier unique 2024

2024	Excédent reportés	Réalisé 2024	Reste à réaliser	Ensemble
Résultat de fonctionnement	/	324 834,04 €	/	324 834,04 €
Résultat d'investissement	74 685,92 €	127 411,95 €	-29 114 €	172 983,87 €
Résultat global de clôture	74 685,92 €	452 245,99 €	-29 114 €	497 817,91 €

La stabilité des résultats année après année permet d'envisager sereinement les investissements liés aux travaux en cours. La municipalité, au regard des résultats, peut une fois de plus constater le zéro endettement et envisager l'année 2025 sans emprunt.

### BUDGET ANNEXE LE COLOMBIER

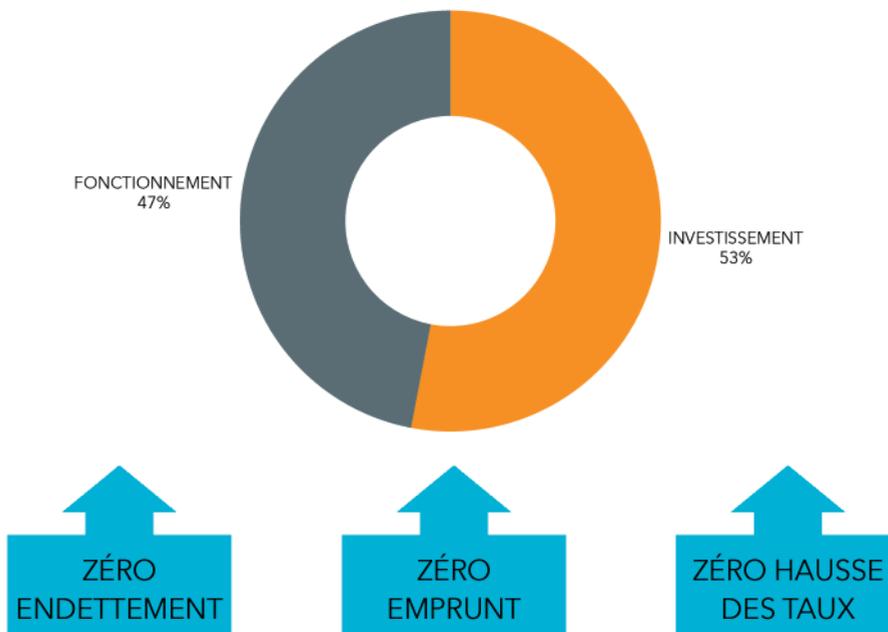
Ce budget créé en 2012 concerne le lotissement permettant la création de logements avec des maisons individuelles.

Le compte financier unique n'enregistre aucune dépense ni aucune recette en 2024 tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le budget prévisionnel 2025 a été présenté à hauteur de 152 404,56 € pour la section d'investissement. La section de fonctionnement a été adoptée à hauteur de 181 152,44 €.

### BUDGET PRIMITIF , 2025 ANNÉE D'ABOUTISSEMENT D'UN GRAND PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

Un budget global 2025 de 3 699 434 €



Un budget d'investissement supérieur au budget de fonctionnement, sans précédent, signe de l'aboutissement d'un niveau d'investissements importants. L'exploit se situe surtout dans le fait de n'avoir eu recours à aucun emprunt.

En synthèse,

- Une augmentation maîtrisée du fonctionnement avec 3 %.
- Un auto financement de 324 834,04 € résultat de cette bonne gestion.

Une capacité de mobilisation des aides de l'état et du département permettant d'atteindre des niveaux de financements de 80 %.

**Le budget de la commune : 3 699 434 €**  
**Section de Fonctionnement : 1 750 628 €**  
**Section d'Investissement : 1 948 806 €**

## DÉPENSES

- Les dépenses de fonctionnement sont toutes maîtrisées.
- Leur progression de 3 % entre 2024 et 2025 correspond au recours à du personnel supplémentaire au service enfance jeunesse pour 76 % d'un temps plein.

## RECETTES

- L'augmentation de 3 % des recettes de fonctionnement entre 2024 et 2025 est due à l'évolution des bases prévue par la loi de finances et la progression des recettes des services de la commune.

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 264 248 € permettra de contribuer à l'auto financement.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	528 450 €	Atténuation de charges	12 500 €
Charges de personnel	811 850 €	Produits de services	244 600 €
Atténuation de produits	3 000 €	Impôts et taxes	111 728 €
Charges de gestion courante	132 770 €	Fiscalité locale	872 865 €
Charge financières	1 000 €	Dotations et participations	432 135 €
Charges exceptionnelles	1 400 €	Produits de gestion courante	75 000 €
Amortissement	7 910 €	Produits exceptionnels	1 800 €
Virement à la section d'investissement	264 248 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 750 628 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 750 628 €</b>
<b>Résultat SF (autofinancement)</b>			<b>264 248 €</b>

## INVESTISSEMENT

Un auto financement constitué des excédents de clôture de l'exercice 2024 soit :

- Excédent 2024 section de fonctionnement : 324 834,04 €.
  - Excédent de financement en section d'investissement : 172 983,87 €.
- ➔ **AUTOFINANCEMENT DE 497 817,91 €.**



SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES	Reste à réaliser	Opérations 2025	RECETTES	Reste à réaliser	Opérations 2025
Dépenses d'équipements			Subvention d'équipement	930 092 €	107 727 €
Immobilisations corporelles	3 440 €	143 600 €	Virement section fonctionnement		264 248 €
Immobilisations en cours	930 885 €	789 200 €	Affectation des résultats		324 834,04 €
Immobilisations incorporelles		5 000 €	FCTVA		84 800 €
Subvention d'équipements	24 881 €	30 000 €	TAM		20 000 €
Autres		5 000 €	Divers		7 173 €
Opérations patrimoniales		16 800 €	Amortissements		7 910 €
			Résultat antérieur reporté		202 097,87 €
			Opérations patrimoniales		16 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>959 206 €</b>	<b>989 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>930 092 €</b>	<b>1 035 589,91 €</b>
	<b>1 948 806 €</b>			<b>1 965 681,91 €</b>	

- Les investissements prévus concernent essentiellement la place Pierre Chaumeil, les bâtiments qui la jouxtent et les dépenses de voirie pour 94 % des dépenses d'investissement.
- Les recettes sont constituées à 54 % de subventions venant au financement des projets.
- Les efforts de gestion de la municipalité (excédents, résultat reporté et virement de la section de fonctionnement) permettent de dégager un auto financement qui constitue 41 % des recettes.

### Repères issus des données DGCL - Moyennes de la strate nationale

La dépense moyenne d'équipement par habitant était de 343 € en France - Sainte-Féréole atteint 790 € par habitant.

Les dépenses de fonctionnement sont dans la norme nationale à 671 € par habitant.

La part de l'autofinancement dans le financement des projets est de 41 % à Sainte-Féréole - En France ce taux est de 37 %.

La part des subventions perçues dans les recettes d'investissement est de 58 % à Sainte-Féréole - En France cette part est de 37 %.

### SYNTHÈSE

Un BUDGET 2025 capable de porter les projets ambitieux de la commune grâce :

- à une gestion de maîtrise des dépenses continue.
- à une bonne mobilisation des subventions publiques malgré un paysage administratif très complexe.

### **BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Depuis le 1er avril 2022, le CCAS assure la gestion de la Résidence.

Il a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales ...).

Son budget est indépendant de celui de la Commune, celle-ci devant apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses, ce qui n'est pas le cas.

## LA MAISON MÉDICALE DE SAINTE-FÉREOLE : LA PROXIMITÉ AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ



Située au cœur du bourg, au 6 rue du Presbytère, la Maison Médicale de Sainte-Féréole est un lieu où vous trouverez une offre médicale et paramédicale au service de tous les habitants de la commune et des environs.

- Un lieu adapté accessible à tous.

Ouverte en 2019 par la commune afin de regrouper tous les professionnels de santé en un même lieu, la maison médicale présente l'avantage :

- d'apporter aux professionnels des locaux de consultation et de soins confortables,
- de faciliter l'accès aux soins aux habitants en apportant une offre en matière de santé suffisamment diversifiée,
- de trouver facilement les professionnels en un même lieu avec un parking adapté et PMR devant la maison médicale.

- Des professionnels disponibles :

Suite au départ à la retraite d'un médecin généraliste, un partenariat avec la mutualité française permet les interventions de 2 médecins à temps partiel, en plus d'un médecin à temps complet.

### MÉDECIN GÉNÉRALISTE



- Dr CAILLONNEAU
- Consultations médicales.
- Soins médicaux de premier recours.
- Du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- De 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00.
- 05 55 24 04 42

### MÉDECIN GÉNÉRALISTE CENTRE DE SANTÉ



- Dr PARAUD
- Consultations médicales.
- Soins médicaux de premier recours.
- Les mercredis sur rendez-vous.
- De 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- 05 19 99 26 30 - clickdoc.fr

### MÉDECIN GÉNÉRALISTE CENTRE DE SANTÉ



- Dr DESBREST
- Consultations médicales.
- Soins médicaux de premier recours.
- Les mardi et jeudi sur rendez-vous.
- De 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.
- 05 19 99 26 30 - clickdoc.fr

### MÉDECIN PSYCHIATRE



- Dr EDOU
- Consultations en santé mentale.
- Diagnostic et traitement.
- Du lundi au vendredi.
- De 09 h 00 à 19 h 00.
- 06 69 74 17 84

### SECRÉTAIRE MÉDICALE CENTRE DE SANTÉ



- Mme NÉNIL
- Accueil physique de mardi à jeudi.
- Par téléphone au 05 19 99 26 30
- Prise de rendez-vous sur clickdoc.fr
- Secrétaire du Dr DESBREST et du Dr PARAUD.

## CABINET D'INFIRMIÈRES



- Mmes NESPOUX, VIEILLEFOND, THOMAS
- Soins préventifs, curatifs ou palliatifs.
- Consultations sur rendez-vous.
- 05 55 85 65 91.
- ceciliaaubert@sfr.fr

## OSTÉOPATHE



- M. LE BIGOT
- Soulager les douleurs (maux de dos, entorses...).
- Traitements musculo-squelettiques.
- Consultations du lundi au samedi.
- 06 07 03 60 17
- lebigotlouis@orange.fr
- doctolib.fr

## PODOLOGUE



- Mme DELPY-TANTON
- Soins pédicurie.
- Confections de semelles orthopédiques.
- Du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- De 09 h 00 à 19 h 00.
- 05 55 22 17 28

## PSYCHOLOGUE CLINICIENNE



- Mme CASTAGNÉ
- Diagnostic psychique et comportemental.
- Thérapies adaptées.
- Consultations sur rendez-vous.
- 06 82 10 76 83

## PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



- Mme TRIBOUX
- Thérapeute EMDR.
- Accompagnement personnel et professionnel.
- Consultations du mardi au samedi.
- 06 52 94 23 95
- dtriboux.psy@gmail.com

## NOUVEAU : UNE NOUVELLE PHARMACIE AU CŒUR DU BOURG EN PROJET



La pharmacie contribue elle aussi à un accès aux soins et à la santé en toute proximité. Après 9 ans d'exercice dans la pharmacie au 5 avenue de la Besse, M et Mme COUDERC déménageront au 28 avenue du 8 mai dans quelques mois.

Construction neuve dont les travaux débuteront à l'automne 2025 pour être ouverte à l'automne 2026, elle sera située à quelques mètres de la maison médicale. La nouvelle pharmacie offrira :

- des locaux de plain pied totalement accessibles,
- un parking PMR et 4 places de parking,
- une pharmacie de plus de 200 m<sup>2</sup> avec un espace clientèle de plus de 40 m<sup>2</sup>,
- 2 comptoirs,
- une borne de téléconsultation dans un espace de confidentialité,
- un espace de vaccination.

Cette pharmacie située sur l'avenue du 8 mai sera directement accessible depuis la route et réservera des espaces de stationnement voitures et vélos.

L'équipe de la pharmacie est composée de deux pharmaciennes et d'un préparateur en pharmacie.

- Mme COUDERT
- Délivrance de médicaments sur prescription.
- Vente de produits de parapharmacie.
- Conseils en santé.
- Borne de télémédecine.
- 05 55 85 68 72
- pharmaciefereole@gmail.com



**Par ailleurs, Sainte-Féréole dispose d'un cabinet de kinésithérapie** situé 34 bis avenue de la Chapelle. Ionut FLOREA intervient à son cabinet du lundi au vendredi de 8h30 à 11h et les lundi mardi jeudi de 16h30 à 19h. Il intervient également à domicile.

06 10 33 25 56 / 05 55 22 15 54

i.florea19@yahoo.com

## AVANCEMENT DES TRAVAUX PLACE CHAUMEIL, FUTURE PLACE CHIRAC



### MAISON CHIRAC

L'ancienne maison familiale de la famille Chirac a récemment fait l'objet d'importants travaux de rénovation, visant à préserver et à magnifier son caractère architectural. Dans le cadre de ce projet, le crépis gris qui recouvrait la façade a été entièrement retiré. Cette intervention a permis de révéler et de mettre en valeur la structure originelle du bâtiment, restituant ainsi à la demeure son cachet d'origine en laissant apparentes les pierres de taille traditionnelles.

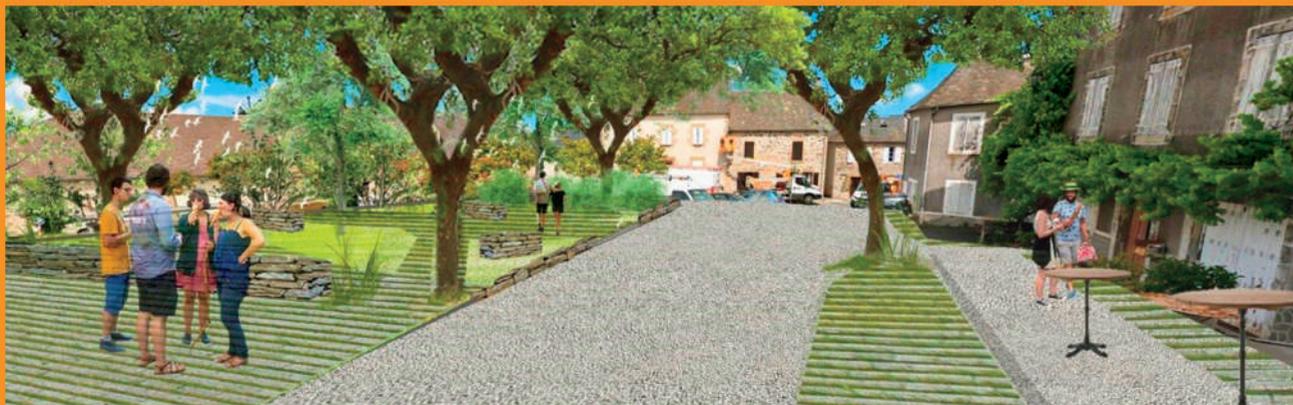
### MAISON GOUT

Les travaux de construction des nouveaux logements sont désormais achevés, permettant d'envisager leur mise en location dans un avenir proche. Concernant la cellule commerciale, le futur artisan boulanger a confirmé son installation et a d'ores et déjà procédé à la commande de ses équipements professionnels. L'aménagement de la boulangerie débutera dans l'automne.



### FUTURE PLACE JACQUES CHIRAC

Dans le cadre du réaménagement de la place, une végétalisation de la zone structurante est prévue. Le projet inclut la création de surfaces engazonnées ainsi que la plantation d'arbustes et d'arbres, dont la fonction sera de procurer de l'ombre et de la fraîcheur, notamment durant les périodes de fortes chaleurs. Les travaux d'aménagement débutent la deuxième semaine de septembre et s'étendent sur deux mois et demi.



## TRAVAUX

### ROUTE DU PRÉVIEUX

Les travaux d'aménagement de la route du Prévieux sont désormais achevés. L'intervention a porté sur deux aspects principaux.

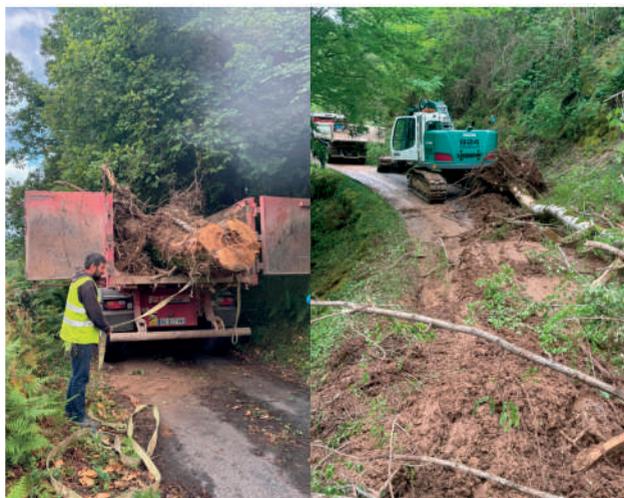
D'une part, la réfection de la voie de circulation en enrobé a été réalisée pour améliorer les conditions de roulement. D'autre part, les réseaux de captage et de drainage des eaux pluviales ont été entièrement repris. Cette modernisation du système souterrain est essentielle pour limiter l'accumulation d'eau sur la chaussée par temps de pluie, contribuant ainsi à la sécurité des usagers et à la protection des fondations de la route.



Avant

Après

### SUITE AUX INTEMPÉRIES, INTERVENTIONS POUR DÉGAGER LES ROUTES



Suite aux violents orages du 25 juin, des opérations de nettoyage ont été menées pour dégager les fossés et sécuriser la voirie.

L'entreprise Bordas TP est intervenue pour enlever les souches obstruantes et dangereuses. Les équipes techniques ont également dégagé de nombreux végétaux dans les secteurs de Cros, Moulin haut, Moulin bas et sur les routes de Vaujour et du Barrage.

La municipalité remercie les riverains, ainsi que l'ensemble des acteurs mobilisés pour leur réactivité, notamment l'entreprise Bordas TP, déjà intervenue pour rouvrir la route du Barrage après les glissements de terrain du week-end précédent.

### L'ÉQUIPE TECHNIQUE À PIED D'ŒUVRE

Les conditions météorologiques favorables de ces derniers jours ont permis au service technique de mener une campagne d'entretien sur l'ensemble du territoire communal avec le nouvel équipement municipal. Une attention particulière a été portée aux villages.

De nombreuses interventions de taille, tonte, débroussaillage et désherbage ont ainsi été réalisées afin d'améliorer et de préserver le cadre de vie. Cet effort constant d'entretien, notamment dans les villages, est essentiel pour garantir un environnement soigné et agréable pour tous les habitants.



## COMMEMORATIONS

### CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Le 63<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie a été commémoré ce mardi 19 mars, lors d'une cérémonie dédiée au souvenir et au recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires.

Organisé par le comité local de la FNACA, désormais commun à Sainte-Féréole et Saint-Germain-les-Vergnes, cet hommage s'est déroulé successivement dans les deux communes, avant de se conclure par un repas convivial.



*Devant le Monument aux morts*

### CÉRÉMONIE DU 08 MAI

À l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Sainte-Féréole a rendu un vibrant hommage aux combattants et aux victimes de la guerre.

La cérémonie, présidée par le maire Henri Soulier en présence des élus, des anciens combattants et de nombreux citoyens, a rappelé l'importance du devoir de mémoire et de transmission. Un moment particulièrement émouvant fut la lecture de la lettre d'adieu de Pierre Chaumeil, résistant exécuté par la Gestapo, par les descendants de sa famille.



*Devant le Monument aux morts*



*Devant la plaque Pierre Chaumeil*

## DEUX SERVITEURS DU DEVOIR DE MÉMOIRE S'EN SONT ALLÉS



René MACHEIX est décédé le 14 mai 2025 à l'âge de 90 ans. Il a été secrétaire de la FNACA de 2006 à 2022. Au-delà de l'organisation des cérémonies, René s'est attaché à créer des liens de convivialité entre les membres de l'association en organisant repas et voyages.

Chef d'entreprise, René a créé son entreprise d'installations intérieures d'étable en 1976 à laquelle il a ajouté, en 1988, une activité d'inspection vidéo.

Fidèle des cérémonies de commémoration, homme de conviction, René a tenu à ce que sa cérémonie d'obsèques se déroule devant le monument aux morts de sa commune. Un moment chargé d'émotion. Nous conserverons le souvenir d'un homme intègre, droit, à

l'amitié sincère. René Macheix était titulaire de la médaille d'honneur de la Fédération Nationale.

Nous renouvelons à son épouse Marie-Françoise, à ses cinq enfants, à ses petits enfants et arrière petits enfants nos sincères condoléances.



Gilbert BOUILLAGUET est décédé le 16 mai à l'âge de 88 ans. Il a été président de la section locale de la FNACA de 2006 à 2023 après en avoir été le trésorier.

Gilbert a créé son entreprise de plâtrerie-peinture au début des années 60 et a exercé son métier jusqu'en 1997. Soucieux de la reconnaissance du monde du travail envers les petites entreprises des métiers du bâtiment ainsi que de leur développement, il s'est impliqué très tôt à la Chambre des Métiers de la Corrèze dont il a été le trésorier. Il s'est entre autres beaucoup investi pour la formation des apprentis au CFA de Tulle. Ensuite, il a également été administrateur de la Société de Caution Mutuelle de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Saint-Hilaire-Peyroux, sa commune natale et où il repose désormais.

Nous garderons de Gilbert le souvenir d'un homme de conviction, à l'énergie débordante pour les causes qui lui tenaient à cœur.

Gilbert Bouillaguet était Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Nous renouvelons à Clotilde, son épouse, à ses deux fils et à ses petits-enfants, nos sincères condoléances.

## *Espace France services*

### L'URSSAF INTÈGRE LE RÉSEAU FRANCE SERVICES

Début 2025, l'Urssaf rejoint officiellement le réseau France services, portant le nombre de partenaires à 12 et élargissant le champ des démarches traitées.

**Les particuliers employeurs et les auto-entrepreneurs pourront désormais s'adresser aux conseillers France services pour être accompagnés dans leurs démarches.**

### PORTES OUVERTES 2025

Pour cette 5ème édition des Journées France services, Sainte-Féréole se mobilise sur deux semaines du 6 au 17 octobre 2025.

Partenaires présents le 07 octobre : EDF Solidarité le matin, Corrèze Autonomie l'après-midi.

Plus d'informations sur l'onglet France services : [www.sainte-ferreole.fr](http://www.sainte-ferreole.fr)



# Un été au centre de loisirs

Les vacances d'été sont passées à toute allure au centre de loisirs de Sainte-Féréole, probablement parce que l'équipe d'animation avait préparé un programme d'activités bien alléchant. Profitant de notre implantation géographique, les petits sont allés faire du poney aux Écuries de Sarget alors que les plus grands ont pu découvrir la faune de notre étang avec une pêche record (bien sûr nous avons relâché les poissons à la fin de la journée) et l'accompagnement de Lionel Leveque, moniteur, guide de pêche en Corrèze.

Mais nous avons aussi construit un hôtel à insectes, que nous avons installé sur la route qui descend à l'étang, fabriqué des cabanes à faire pâlir les participants de Koh Lanta, découvert une multitude de choses sur le Moyen Âge, participé aux visites contées du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise.

Audrey BOUDY, directrice enfance jeunesse.



# Un bel été à

Quel été à Sainte-Féréole ! Nos associations locales et la commune se sont mobilisées pour nous offrir un programme riche et festif. Entre les marchés des producteurs de pays, le feu de la Saint-Jean, la fête de la musique, la convivialité était au rendez-vous... La culture a aussi brillé avec le succès des visites théâtralisées et « Sainte-Féréole fait Montmartre », qui a rassemblé 35 artistes.



Visites théâtralisées



Sainte-Féréole fait Montmartre



Fête de l'école



Feu de la St Jean

# Sainte-Féréole

La municipalité adresse un grand merci aux habitants et aux visiteurs, ainsi qu'aux associations, commerçants et artisans. Votre enthousiasme a assuré la réussite de ces événements et confirme le dynamisme de notre belle commune.

C'est grâce à cette énergie que nous continuons à animer Sainte-Féréole.



*Randonnées et puces d'été*



*Fête de la musique*



*Marchés des producteurs de pays*



# Au sein des organismes intercommunaux

## INAUGURATION DES AMÉNAGEMENTS DES COLLINES DE SAINTE-FÉRÉOLE

Après 2 ans de rénovation complète, l'Agglo de Brive, Brive 100% Gaillarde et les équipes de la résidence ont organisé une sympathique cérémonie d'inauguration des 25 gîtes refaits à neuf en présence des sénateurs Nougéin et Chasseing, de Henri Soulier, maire de Sainte-Féréole, de Patricia Buisson, conseillère départementale représentant Pascal Coste, adjointe au maire, de nombreux conseillers municipaux de Sainte-Féréole et de très nombreux élus de l'agglomération.



### Les gîtes Roches et Vallées

Entre 2024 et 2025, 24 gîtes sont rénovés. Avec eux, une décoration d'intérieur renouvelée, des espaces repensés, un mobilier de qualité qui participent à rendre le site encore plus unique ! Découvrez une ambiance architecturale qui vous plongera dans le patrimoine naturel corrézien au travers 4 ambiances rocheuses qui font la renommée de notre terre gaillarde : l'ardoise, le calcaire, le gramont et le grès rouge.



## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE

La mairie de Sainte-Féréole et monsieur le Maire ont accueilli à la Salle du Temps Libre l'assemblée générale 2025 de l'association Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise.

L'année 2026 sera une année bien particulière avec le changement de structure juridique : le statut "syndicat intercommunal" succédera au statut associatif et le renouvellement de la labellisation.

Le Pays d'art et d'histoire et la commune organisent régulièrement des actions comme les visites théâtralisées et des ateliers thématiques en milieu scolaire.



# Le coin des Associations

## COMITÉ DES FÊTES

Une année 2025 festive avec le Comité des Fêtes !

Le Comité des fêtes propose tout au long de l'année des rendez-vous conviviaux, pensés pour rassembler toutes les générations autour de moments festifs. La saison a commencé le 22 février par un repas farcidures, animé avec entrain par le groupe Fiesta 80, dans une salle comble et une ambiance dansante.

En juin, le groupe Les Repris de Justesse a animé la fête de la musique avec un répertoire original, dans une atmosphère sympathique et sous un ciel radieux.

Puis, une semaine plus tard, la retraite aux flambeaux des enfants a introduit l'allumage du traditionnel feu de la Saint-Jean, alimenté par les fagots préparés par plusieurs membres de l'association quelques mois plus tôt. Une paëlla géante, et les Mariachis du groupe Los Tropicales, ont complété cette soirée sous un ciel d'été.

Le 27 juillet, les chineurs ont arpenté les rues du bourg à la recherche de bonnes affaires, tandis que les plus sportifs se sont lancés sur l'un des trois parcours de randonnée (7, 10 ou 16 km), menant à la découverte de quelques-uns des plus beaux sites de la commune. Une organisation soignée a permis d'assurer sécurité et ravitaillement tout au long de la journée.

Les 12, 13 et 14 septembre a eu lieu la fête votive et ses trois jours animés :

- Vendredi soir : soirée dédiée aux artisans et commerçants, spectacle de feu, et ambiance musicale assurée par DJ Kriss Air.
- Samedi : tournoi de pétanque en doublette au stade, blind test dans le bourg, puis soirée concert avec le groupe de variétés DEAL'M.
- Dimanche : vide-greniers, repas champêtre avec jambon à la broche et haricots cuisinés sur place, sans oublier de nombreuses animations pour petits et grands.

Merci à tous ceux qui, chaque année, contribuent à faire vivre nos fêtes : les fidèles, les nouveaux venus et ceux qui ne sont pas encore passés... La porte reste grande ouverte : vous êtes les bienvenus, aujourd'hui comme demain.

À bientôt,  
Festivement,

Le Président Jacques ROUHAUD.



## COMITE DE JUMELAGE

Le comité de jumelage de Sainte-Féréole a fait découvrir à 36 personnes l'Italie du Sud du 26 mai au 4 juin. Pendant les 6 jours en Campanie, berceau de Manocalzati, plusieurs habitants de notre commune jumelle, dont souvent nos partenaires de jumelage de la 1ère heure, ont quotidiennement accompagné le groupe flégeois sur les grands sites de cette belle région de "Grande Grèce" (Naples, Paestum, côte amalfitaine, Vietri, la cathédrale de Salerne à la crypte remarquable, Caserte, Herculanium, sans oublier la visite d'un élevage de bufflonnes et la fabrication de mozzarella).

Enfin, le samedi, le groupe a été reçu par M. le maire Pasquale Tirone, les maîtresses d'école et les parents d'élèves de Manocalzati, ainsi que les confréries de la ville. Tous se sont très impliqués pour organiser une visite commentée de la commune et une réception "gustative et festive" très appréciée sur la place de Manocalzati. Il est à noter que 2 jeunes travailleurs accueillis à Sainte-Féréole en 2012 étaient partie prenante.

C'est avec bonheur que nous avons constaté que les liens d'amitié qui unissent nos 2 populations sont toujours très forts.

Ensuite le groupe a continué son périple ensoleillé pendant 3 jours vers les Pouilles (Alberobello et ses trulli démontables, Polignano, une fabrique d'huile d'olive, Cisternino [classé parmi les plus beaux villages d'Italie], l'ancienne cité de Molfetta, Monopoli et sa sublime cathédrale), Bari au passé mauresque, tout ceci concocté et accompagné par Lucia Porcelli, notre Italienne Flégeoise de cœur depuis 2010.

Les participants sont revenus satisfaits avec des souvenirs forts et de nombreuses photos, et l'ont gentiment exprimé durant le séjour auprès des membres du Comité de jumelage de Sainte-Féréole.

Le Président, Jean-Charles CASADEI.



Groupe sur la place de Sainte-Féréole

Manocalzati



## LA FLEGELOISE

**Le 10 avril 2025, le conseil d'administration de La Flégeoise a élu son bureau, ainsi composé :**

Présidente : Brigitte OUFFAURE

Vice-présidents :

Patrice DELPY, Claude MARCOU, Hendrik MEIJER, Jacques ROUHAUD

Trésorier : Eric BOUYOUX

Trésorier adjoint : Mathieu TANTON

Secrétaire : Francine FADAT

Secrétaire adjoint : Caroline GOYAUX

Toute l'équipe, entourée des membres du conseil d'administration et de nombreux bénévoles, s'est mise au travail pour la bonne continuité des manifestations et notamment le bon déroulement de la partie festive des marchés de producteurs de pays cet été. Nul doute que ce sera une belle réussite, comme tous les autres étés depuis maintenant 24 ans.

Tout au long de l'année, La Flégeoise apporte son soutien matériel aux différentes associations lors de leurs manifestations.

Encore un grand merci à tous les bénévoles qui sont la force vive de notre commune.

La présidente, Brigitte OUFFAURE.



## SYNDICAT DES INITIATIVES

### **S.D. .ZI , une association où on prend le temps de vivre**

Le premier semestre 2025 s'achève dans une ambiance de bonne humeur. Le dimanche 9 mars 2025, une trentaine d'adhérentes et d'adhérents ont passé un après-midi récréatif à la salle de l'Auzelou à TULLE, riant des facéties de l'équipe du Cabaret du TRECH : un moment formidable !

L'année prochaine, nous renouvellerons ce genre de sortie très appréciée. Tout au long de l'année, les ateliers rencontrent un beau succès :

Le lundi, scrabble en duplicate.

Le mardi, généalogie.

Le jeudi, couture et divers.

Le dernier vendredi du mois, écriture.

Le samedi, patchwork.

Tous ces ateliers se déroulent dans une ambiance très sympathique. L'été arrive et nous allons participer tous les jeudis aux marchés de producteurs de pays.

Bien cordialement,

La présidente, Brigitte OUFFAURE.

## SANTA FAIT DANSER

L'association de danse "Santa fait Danser" vient de terminer sa saison par sa traditionnelle démonstration au "Marché des Producteurs de Pays" le jeudi 3 juillet 2025. Nous remercions tous nos adhérents et nos deux professeures pour cette saison.

Nous vous donnons rendez-vous en septembre le mercredi 10 pour les intermédiaires et le jeudi 11 pour les débutants. Venez découvrir nos cours dans une ambiance chaleureuse.

Le Président, Jérôme CHAPUT.



## MUSIQUE ON DANSE

le spectacle du 05 juillet 2025 fut un grand succès. À noter la date de notre assemblée générale le 29 Août 2025 suivie des inscriptions pour la danse. Les inscriptions pour le sport adulte se font uniquement par mail à : [musiqueondanse@gmail.com](mailto:musiqueondanse@gmail.com)

Cordialement,

La Présidente, Sophie GOLFIER.



## ART BIEN ÊTRE CRÉATIVITÉ ABC

Notre association a été créée en février 2025, et vise à promouvoir la créativité et de profiter de l'art par les jeunes et les moins jeunes. Il est désormais démontré que la créativité a un effet positif sur la santé !

Le bureau est composé de : présidente Margot Snelder, vice-président Henri Meijer, trésorier Pascal Courdurié et secrétaire Jean Jacques Vezine.

Notre événement principal est 'Sainte-Féréole fait Montmartre', toujours le premier dimanche de Juillet, cette année malheureusement perturbé par la pluie. Nous allons organiser des ateliers, des soirées 'collage&apéro', des expositions d'art et des rendez-vous pour 'dessiner sur le vif' (croquis urbains).

Nos activités sont annoncées sur notre page Facebook, par des flyers à la bibliothèque et par courriel à nos membres. Les membres sont toujours prioritaires et bénéficient de réductions. Si vous souhaitez adhérer à l'association, veuillez nous contacter par mail à l'adresse suivante : [margot.snelder@gmail.com](mailto:margot.snelder@gmail.com)

Nous faisons également appel aux personnes qui souhaiteraient animer des ateliers et nous sommes ouverts à toutes propositions.

Chez ABC, la joie de créer est essentielle. Nous recherchons la détente créative, pas le perfectionnisme. Et c'est l'occasion de se faire de nouveaux amis en partageant notre passion !

Au plaisir de vous voir à nos événements et activités.

Cordialement,

La Présidente, Margot SNELDER.



## LA ROSE DES VENTS

Le mercredi 18 juin, 47 adhérents de la Rose des Vents se sont rendus à Domme pour une visite d'une conserverie de produits autour de l'oie et du canard puis déplacement en petit train dans la cité.

Un repas, aussi autour des produits locaux, a été apprécié.

L'après-midi a été ponctuée par une belle balade en gabare à la Roque-Gageac.

La Rose des Vents a participé à l'animation du 1<sup>er</sup> marché des producteurs de pays associée avec le Foot le 3 juillet : belle participation intergénérationnelle !

Le dimanche 27 juillet, le club a tenu son stand des Puces d'été sous l'égide du comité des fêtes, que nous remercions de nous accueillir.

Reprise des réunions du club (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi) le 10 septembre 2025.

L'assemblée générale du club se tiendra le mercredi 19 novembre 2025.

La Rose des Vents, club des aînés de Sainte-Féréole, a été créée en 1977... bientôt cinquantenaire : ça se fête ?

La Présidente, Simone AIMARD.



## SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société se compose de 52 sociétaires. Pour la saison 2024/2025 les prélèvements réalisés ont été de 57 sangliers, 34 chevreuils, 6 lièvres et 37 renards. Un lâcher de faisans et de perdreaux a été réalisé en début de saison. En septembre 2024, la Maison de la Nature a fait peau neuve grâce aux matériaux fournis par la mairie. En novembre 2024, une remise à niveau pour la formation sécurité a eu lieu à la salle du Temps Libre, orchestrée par un responsable de la Fédération Départementale des Chasseurs, en présence d'une trentaine de chasseurs.

L'Assemblée Générale de la société s'est tenue en mai 2025, en présence de plusieurs conseillers municipaux. À cette occasion, nous avons remis à la mairie le Manifeste pour l'Avenir de la Chasse, qui regroupe 11 revendications.

Le 17 juillet, la Société de Chasse a organisé le marché des Producteurs de Pays, dans une ambiance conviviale. Une Journée Nature Propre est en préparation, en collaboration avec le Conseil Départemental, la Fédération Départementale des Chasseurs, le Comité des Fêtes et l'association Petit Patrimoine.

Avant l'ouverture de la saison 2025-2026, cinq miradors seront installés pour renforcer la sécurité sur certains secteurs du territoire. Un rappel important : Pour ceux souhaitant obtenir le permis de chasse, l'inscription se fait directement auprès de la Fédération Départementale de Chasse, le permis est gratuit.

Président : Patrice Delpy

Vice président : Frédéric Pierrefitte

Trésorier : Christophe Pailler

Secrétaire : Marc Delpy

Le président, Patrice DELPY.



## ASSOCIATION AUTONOMIE

**Besoin d'aide pour l'entretien de votre domicile ? Pour de l'aide aux repas ? Pensez local !**

L'Association Autonomie, partenaire de votre bien-être, propose des services de ménage et de repassage directement à votre domicile à Sainte-Féréole. Faites confiance à une équipe de professionnels pour des prestations de qualité et retrouvez du temps pour vous.

Contactez-les dès maintenant au 05 55 86 03 62 pour définir vos besoins et réserver vos créneaux. En choisissant leurs services, vous bénéficiez également d'un avantage fiscal grâce au crédit d'impôt.

La présidente, Fabienne COURDURIÉ.



# Comptes rendus des conseils municipaux

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou sur le site internet de la commune [www.sainte-ferreole.fr](http://www.sainte-ferreole.fr)

## SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

### AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette et hors restes à réaliser) dans la limite maximale de 25 % des crédits prévus au budget 2024. Toutes les dépenses effectuées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2025.

#### UNANIMITÉ

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT DIT « MAISON CASADEI » CRÉATION DE COMMERCE - DETR

Suite à l'achat d'un bâtiment en centre bourg dit « Maison Casadéi » qui abritait en rez-de-chaussée un commerce et à l'étage un logement, M. le Maire propose à l'Assemblée de procéder à la rénovation de l'ensemble de ce bâtiment. Il a été demandé une estimation des travaux à Floran Gaye, maître d'œuvre, pour la rénovation énergétique du local commercial classé E au DPE, la réfection de la façade du commerce et le logement. L'opération de rénovation énergétique du commerce peut être subventionnée au titre de la DETR Opération « Rénovation énergétique des bâtiments publics hors logement » à hauteur de 45 %.

Le Conseil Municipal,

ÉMET un avis favorable à la réalisation de l'ensemble des travaux,

DÉSIGNE le bureau d'études Floran Gaye, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre,

PRÉCISE que le local situé au rez-de-chaussée sera bien attribué à l'installation d'un commerce, telle que l'aménagement le prévoit,

SOLLICITE des crédits au titre de la DETR avec une PRIORITÉ 1,

FIXE le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
<b>COMMERCES</b>			
<b>Coût des travaux</b>	69 550 €		
<b>Rénovation façade</b>	16 000 €		
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	7 302,75 €	<b>DETR</b>	44 663,10 €
<b>Bureaux de contrôle</b>	2 921,10 €		
<b>Imprévus</b>	3 477,50 €		
<b>TOTAL HT</b>	99 251,35 €		
<b>TVA</b>	19 850,27 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>119 101,62 €</b>		

Dépenses		Recettes	
<b>LOGEMENT</b>			
<b>Coût des travaux</b>	13 850 €		
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	1 454,25 €	<b>FCTVA total</b>	22 798€
<b>Bureaux de contrôle</b>	581,70 €	<b>Autofinancement opération totale</b>	71 534,66 €
<b>Imprévus</b>	692,50 €		
<b>TOTAL HT</b>	16 578,45 €		
<b>TVA</b>	3 315,69 €		
<b>TOTAL TTC</b>	19 894,14 €		
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>138 995,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>138 995,76 €</b>

FIXE le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA (marché à procédure adaptée).

## **UNANIMITÉ**

### **CONVENTION CENTRE DE SANTÉ**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les difficultés rencontrées pour maintenir l'offre de soins de premier recours suite au départ à la retraite d'un des deux médecins généralistes.

A la suite de nombreux contacts avec la Mutualité Française Limousine gérant le centre de santé (CDS) situé à la Clinique Saint Germain à Brive et avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS), les services de l'Etat ont émis un avis favorable à la demande de la commune afin que Sainte-Féréole devienne une antenne du CDS gérée par la Clinique St Germain.

Il est ainsi proposé d'installer deux médecins salariés dans le cabinet disponible au rez-de-chaussée qui assureraient 3 jours de présence par semaine. Une secrétaire sera également présente les jours de présence des médecins afin notamment de prendre des rendez-vous.

Une convention doit être signée entre les deux parties pour une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction afin de fixer les conditions du soutien de la commune au porteur de projet tant en nature qu'en numéraire.

Ce soutien se caractérise notamment par :

- l'aide à l'attractivité financière des postes de médecins salariés au moyen du versement d'une subvention pluriannuelle d'équilibre plafonnée à 20 000 € attribuée au porteur de projet suivant la simulation budgétaire présentée,
- la mise à disposition de locaux par la collectivité par un bail de location.

Le porteur de projet s'engage quant à lui à créer l'antenne du CDS à Sainte-Féréole, à louer à la collectivité les locaux dédiés à l'activité, à assurer le recrutement, la gestion du personnel médical et le fonctionnement quotidien dudit CDS ...

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à l'ensemble de ces propositions et FIXE le loyer mensuel des locaux et des charges mensuelles (chauffage, électricité, eau, ménage des locaux) à 400 €. Il AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Clinique Saint Germain, établissement de santé mutualiste, géré par le Mutualité Française Limousine.

## **UNANIMITÉ**

## **LANCEMENT APPEL A PROJET SCULPTURE PLACE PIERRE CHAUMEIL, FUTURE PLACE JACQUES CHIRAC**

Dans le cadre du projet de rénovation de la place Pierre Chaumeil, il est prévu, dans sa dernière phase, de créer un espace mémoriel en l'honneur de Jacques Chirac devant la maison familiale pour matérialiser son passage dans la commune de Sainte-Féréole, dont il fut conseiller municipal de 1965 à 1977.

Un groupe de travail d'élus s'est réuni afin de déterminer les orientations du projet et établir un cahier des charges. L'espace mémoriel a vocation à représenter l'homme Jacques Chirac par une sculpture à échelle humaine en bronze.

La réalisation de cette sculpture, y compris les différentes étapes (études, plan, dessin, ossature, travail de modelage, moulage....) a été estimée à 120 000 € HT.

La consultation des artistes se fera en plusieurs étapes :

-Étape 1 : appel à candidature.

-Étape 2 : choix des candidats.

-Étape 3 : présentation de l'œuvre envisagée de chacun des candidats retenus.

Le point final de cette opération est de renommer cette place « Place Jacques Chirac ».

Le Conseil Municipal ÉMET un avis favorable à la réalisation de cet espace mémoriel tel que décrit ci-dessus, FIXE le mode de dévolution du marché sous forme de MAPA (marché à procédure adaptée) et CHARGE le Maire de procéder à la consultation des artistes, par publicité sur la plateforme achat public. Il PRÉCISE qu'en premier lieu sera fait un appel à candidatures où une commission sélectionnera 4 candidats qui devront fournir et présenter un dossier comprenant des visuels couleurs de l'œuvre ou du projet de l'œuvre, une note de présentation de la démarche, une représentation en 3D de l'œuvre projetée ou à défaut des planches de dessin de la statue telle qu'imaginée ...et FIXE l'indemnité pour les candidats non retenus à 500 €.

### **UNANIMITÉ**

## **AVIS DES COMMUNES SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal établi pour une durée de six ans.

Ce PLH a été arrêté le 16 décembre 2024 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB). Chaque commune de la CABB doit donner un avis sur ce document.

Le conseil municipal ÉMET un avis favorable et AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

### **UNANIMITÉ (9 POUR et 7 ABSTENTIONS).**

## **RÉFECTION VOIRIE LA BORIE BASSE - FACTURATION DES FRAIS DE RÉPARATION SUITE A UNE DÉGRADATION DE VOIRIE**

Deux arbres situés sur une parcelle appartenant à M. Dimitri LABROUSSE, sont tombés en octobre 2024 sur la voie publique et ont endommagé une partie de la route de la Borie Basse.

Conformément à la réglementation les travaux de réfection sont à la charge du propriétaire des arbres ; ils seront réalisés par la commune. Ces travaux sont estimés à 1 811 € HT (2 173,20 € TTC) et acceptés par le propriétaire de la parcelle.

### **UNANIMITÉ**

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

Il y a lieu de compléter les commissions communales. Ainsi, le Maire propose de désigner M. Jacques BOURDOUX membre de la commission des affaires techniques et proximité sur le territoire, rattaché plus spécifiquement aux affaires des bâtiments communaux et des travaux et Mme Mireille BOURG membre de la commission des finances.

### **UNANIMITÉ**

## **EMPLOIS SAISONNIERS**

Comme chaque année il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier non titulaire.

Accueil de loisirs : fonctions d'animateur, au grade d'adjoint d'animation 2ème classe, 1<sup>er</sup> échelon pour toutes les périodes de vacances scolaires du printemps 2025 aux vacances d'hiver 2026 ainsi que sur le temps périscolaire entre le 15 février 2025 et le 28 février 2026 en fonction des besoins.

Piscine : - un surveillant de baignade du 23 juin 2025 au 31 août 2025, à temps complet, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives pour les titulaires du BEESAN ou d'un BPJEPS spécialité activités

aquatiques et de la natation - échelon 3, au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié pour les titulaires du BNSSA - échelon 2. un agent d'entretien du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025, à temps complet, au grade d'adjoint technique - échelon 1.

#### **UNANIMITÉ**

#### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

Compte tenu des nécessités de service il est nécessaire de modifier le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 28/09/2018. Le Maire propose la création, à compter du 15/04/2025, d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet à raison de 32h00 hebdomadaires.

#### **UNANIMITÉ**

#### **PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - SANTÉ**

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE POUR NÉGOCIER UN ACCORD AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES ET LANCER LA CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, conformément à la réforme de la protection sociale complémentaire, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé. Cette obligation leur incombe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et leur participation doit, a minima, s'élever à 15 euros mensuels bruts par agent. Il est précisé que le volet santé garantit aux assurés et à leurs ayants-droits le versement de prestations de santé en relais et en complément de leur protection sociale de base.

Le Conseil Municipal DÉCIDE de retenir la procédure de convention de participation pour le volet santé de la protection sociale complémentaire déclinée comme suit : la procédure de mise en concurrence sera lancée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour la conclusion de la convention de participation, volet santé et de se joindre à ladite procédure de mise en concurrence en donnant mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze afin d'adhérer à la convention de participation et au contrat collectif d'assurance en découlant ; il AUTORISE le Maire ou le Président à effectuer tout acte en conséquence et PREND ACTE que les caractéristiques précises (prestataire(s), garanties et tarifs) lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Corrèze pour lui permettre de décider d'adhérer à la convention de participation souscrite.

#### **UNANIMITÉ**

#### **LOYER LOGEMENT 13 PLACE PIERRE CHAUMEIL - REMISE GRACIEUSE**

Le locataire du logement situé au 13 place Pierre Chaumeil occupe le logement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 alors que les travaux n'étaient pas tous terminés. Le Maire propose d'appliquer une remise gracieuse au locataire pour le premier mois de location.

**UNANIMITÉ (15 voix POUR - M. Soularue ne prend pas part au vote).**

### **SÉANCE DU 21 MARS 2025**

#### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

##### **Budget principal**

Fonctionnement :

Dépenses : 1 441 701,21 € - Recettes : 1 766 535,25 € - Résultat définitif : + 324 834,04 €

Investissement :

Dépenses : 1 597 468,44 € - Recettes : 1 770 452,31 € - Résultat définitif : + 172 983,87 €

Ensemble :

Dépenses : 3 039 169,65 € - Recettes : 3 536 987,56 € - Résultat définitif : + 497 817,91 €

##### **Budget annexe Lotissement Le Colombier**

Fonctionnement :

Dépenses : 52 440,16 € (résultats reportés)

Investissement : Dépenses : 23 702,28 € (résultats reportés)

Ensemble : Dépenses : 76 142,44 €

#### **UNANIMITÉ**

## VOTE DES TAUX

Le Maire propose de maintenir les taux des taxes, soit :

-Taxe Foncière (bâti) : 37,19 %

-Taxe Foncière (non bâti) : 62,40 %

-Taxe Habitation résidences secondaires et logements vacants : 10,56 %

**UNANIMITÉ**

## PARTICIPATION FISCALISÉE AUX DÉPENSES DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ÉLECTRIFICATION ET DES COMMUNES DE LA CORRÈZE

Le montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et des Communes de la Corrèze s'élève à 6 120 €. Ce recouvrement sera effectué par les services fiscaux.

**UNANIMITÉ**

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

### BUDGET PRINCIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 750 628 €	1 750 628 €
Section d'investissement	1 948 806 €	1 965 681,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 699 434 €</b>	<b>3 716 309,19 €</b>

Le Conseil Municipal PRÉCISE que la section d'investissement n'est pas équilibrée : elle fait apparaître un excédent et AUTORISE le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de :

-Fonctionnement : 7,5 %

-Investissement : 7,5 %

**UNANIMITÉ**

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	181 152,44 €	181 152,44 €
Section d'investissement	152 404,56 €	152 404,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>333 577 €</b>	<b>333 577 €</b>

**UNANIMITÉ**

## FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2025 - Budget principal

Il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section tel que le permet le référentiel budgétaire et comptable M57.

**UNANIMITÉ**

## **DÉPENSES A IMPUTER AU 6232 - Fêtes et cérémonies**

La collectivité doit justifier auprès du trésorier l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Ces dépenses concernent l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux seules fêtes, cérémonies (nationales et locales) et manifestations locales.

### **UNANIMITÉ**

## **CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES 2025-2029 : MAISON DE L'ENFANCE**

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive exerce la compétence Petite Enfance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et assure la gestion de toutes les structures de son territoire. Pour autant elle ne dispose pas de moyens propres pour assurer l'entretien des bâtiments, ni la fourniture des repas pour les enfants accueillis. Une convention de prestations de services a donc été conclue avec la commune afin d'assurer le fonctionnement de la maison de l'enfance de Sainte Féréole (entretien des équipements, fourniture des repas journaliers adaptés selon le l'âge des enfants, entretien courant des espaces verts et les réparations courantes de fonctionnement . La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Il est proposé de la renouveler pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029 selon les modalités financières proposées et votées par le conseil communautaire de la CABB en date du 16 décembre 2024 :

Bases des prestations (tarifs 2024) :

-Service technique : 35,50 € / h

-Repas : 6,02 € / repas

Les tarifs unitaires seront revalorisés automatiquement chaque année sur la base du taux d'inflation publié par l'INSEE en janvier, et ce, dès 2025.

La présente convention pourra être renouvelée par voie d'avenant sans excéder la durée initiale.

### **UNANIMITÉ**

## **BAIL ET FIXATION DU LOYER D'UN LOCAL COMMUNAL**

Le local commercial situé Maison Tournadour (magasin 1) est vacant.

Le Maire propose de fixer le montant du loyer à 200 € par mois payable au trimestre soit 600 € par trimestre révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers commerciaux publié par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les charges locatives sont fixées à 32 € par trimestre.

### **UNANIMITÉ**

## **REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

La collectivité a décidé la refonte du RIFSEEP afin de prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### **UNANIMITÉ**

## **SÉANCE DU 20 JUIN 2025**

### **CRÉATION ET OUVERTURE D'UNE BOULANGERIE - DEMANDE FINANCEMENTS EUROPÉENS FEDER**

Pour pallier l'absence de boulangerie, la commune a engagé des travaux d'aménagement d'un local commercial dans l'un des bâtiments qu'elle a acquis place P. Chaumeil. Elle prend en charge un certain nombre de travaux permettant l'installation d'un boulanger, à savoir les travaux d'aménagement du local (revêtements des murs, des sols, électricité, plomberie, chauffage, sanitaires ...), certains équipements (four, chambres froides positive et négative).

L'ensemble de ces aménagements est estimé à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Pour la création et l'ouverture d'une boulangerie, la Commune peut solliciter une subvention européenne FEDER dans le cadre de l'approche territoriale 2021-2027 du Territoire du Bassin de Brive et Tulle Agglomérations. Une pré-demande a été déposée et le Comité du Groupe d'Action Locale (GAL) dans sa séance du 15 mai 2025 a réservé une suite favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal SOLLICITE une aide européenne à hauteur de 60 000 €.

### **UNANIMITÉ**

## **CRÉATION ET OUVERTURE D'UNE BOULANGERIE - DEMANDE FINANCEMENTS RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

La commune a fait l'acquisition de bâtiments dans le centre bourg afin de les aménager pour accueillir des commerces, au rez-de-chaussée. Il a été décidé d'implanter une boulangerie dans l'un des bâtiments pour répondre aux besoins de la population.

La commune prend en charge un certain nombre de travaux permettant l'installation d'un boulanger, à savoir les travaux d'aménagement du local (revêtements des murs, des sols, électricité, plomberie, chauffage, sanitaires ...), certains équipements (four, chambres froides positive et négative) pour un montant estimé à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Pour la création et l'ouverture d'une boulangerie, la Commune peut solliciter une subvention auprès de la région Nouvelle Aquitaine dans le cadre des stratégies territoriales d'attractivité et de lutte contre la dévitalisation des bourgs.

Le Conseil Municipal SOLLICITE une aide du Conseil Régional dans le cadre de l'opération « soutien à l'attractivité de tous les territoires » à hauteur de 20 000 €.

**UNANIMITÉ**

## **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (selon l'article L.332-23 du code général de la fonction publique)**

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet au grade d'adjoint technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité sur les temps périscolaires pour une durée hebdomadaire de 10 h 20 (hors périodes de vacances scolaires) du 1<sup>er</sup> septembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026.

**UNANIMITÉ**

## **ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES DE TITRES DE RECETTES**

Pour l'année 2025, Madame la comptable publique a adressé un total de 1 226,99 € de titres de recettes à admettre en créances éteintes pour des titres émis en 2020, 2023 et 2024 concernant des loyers impayés.

Le Conseil Municipal AUTORISE l'admission de ces titres de recettes en créances éteintes pour un montant de 1 226,99 €.

**UNANIMITÉ**

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Mme la comptable publique présente un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 8,13 €. Le Conseil accepte.

**UNANIMITÉ**

## **TARIF ALSH**

Un agent communal domicilié hors de la commune et dont l'enfant fréquente l'Alsh. demande à pouvoir bénéficier des tarifs des habitants de la commune. Le Maire propose d'appliquer le tarif « habitants de la commune » à tous les agents communaux pour la fréquentation de leurs enfants à l'Alsh.

**UNANIMITÉ**

## **CESSION PARTIE PARCELLE SECTION AE NUMÉRO 5**

En mars 2020 la commune de Sainte Féréole et la société Free Mobile ont signé un contrat de bail pour l'emplacement d'un pylône de téléphonie situé sur une partie de la parcelle section AE numéro 5, 2 Route du Bois Vidal.

La société Cellnex Telecom SA gestionnaire du site opérateur Free Mobile où est implanté le pylône souhaite acquérir la pleine propriété d'une partie de la parcelle pour une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 8 000 €, avec toutes les servitudes utiles pour y accéder et pour alimenter la parcelle.

Le Conseil municipal ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle section AE numéro 5 selon les conditions précisées ci-dessus, PRÉCISE que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur et que la Commune n'engagera aucun frais relatif à la cession de la partie de cette parcelle

**UNANIMITÉ**

## **CRÉATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VÉZÈRE-ARDOISE ET APPROBATION DU PROJET DE STATUTS**

Suite à la demande du ministère de la Culture et en concertation avec les services de la Préfecture de la Corrèze, il est nécessaire de faire évoluer le statut de la structure porteuse du Pays d'art et d'histoire Vézère-Ardoise vers un syndicat intercommunal pour assurer sa gouvernance.

Le Maire donne lecture du projet de statuts et invite le Conseil à se positionner sur la création du syndicat -

Pays d'art et d'histoire « Vézère Ardoise » et les statuts à compter du 1er janvier 2026.

**UNANIMITÉ**

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE POUR LA PÉRIODE 2026-2036**

Le label Pays d'art et d'histoire « qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie ». La convention entre les communes membres du Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise et le Ministère de la culture arrive à échéance. Il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2026-2036 dans le cadre du futur syndicat intercommunal.

**UNANIMITÉ**

## **MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 A LA CONVENTION DE MISE EN PLACE DE SERVICES COMMUNS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AFIN D'INTÉGRER LA TARIFICATION DES MODIFICATIFS - APPLICATION DU DROIT DU SOL (ADS)**

Depuis 2015, la communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la ville de Brive ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs dont celui de l'ADS (Application du droit du sol) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Les conventions entre l'agglomération et les communes ont été renouvelées au 1er janvier 2023 pour une durée de 5 ans. Il est proposé de modifier l'annexe 2 à la convention en l'élargissant aux dossiers modificatifs (DM).

**UNANIMITÉ**

## **OPÉRATION AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

La commune possède trois sites de production et d'autoconsommation : les ateliers municipaux, l'école et le multi-sport couvert.

Le Maire explique à l'Assemblée avoir pris l'attache du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) afin qu'il assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le CRER propose un contrat d'une durée de 5 ans renouvelable par année par tacite reconduction pour un montant de 970 € par an.

**UNANIMITÉ**



*Conseil Municipal du 13 mars 2025*

## DECES



M. Georges, Elie, Joseph MAZEL, 78 ans  
05 janvier 2025

M. Olivier POCHE, 36 ans  
14 janvier 2025

Mme Maria BLONDEL, née BARRET, 92 ans  
27 janvier 2025

Mme Jeanne, Denise BRENON, née CORDURIE, 84 ans  
12 février 2025

M. Michel, Pierre BRENON, 82 ans  
04 mars 2025

Mme Yvonne PEYRAT, née MARTINIE, 98 ans  
22 mars 2025

Mme Michelle, Andrée GAUDARD, née DELMOND, 80 ans  
09 avril 2025

M. Jean, Louis, Henri VALADE, 71 ans  
28 avril 2025

Mme Noélie PEYRIE, née ALVINERIE, 100 ans  
09 mai 2025

M. René, Marcel MACHEIX, 90 ans  
14 mai 2025

M. Gilbert, Julien, Léon BOUILLAGUET, 88 ans  
16 mai 2025

M. Claude DELPY, 92 ans  
22 mai 2025

M. Jean-Marc HEBRARD, 69 ans  
27 mai 2025

M. Henri, Albert CHAMBON, 88 ans  
29 mai 2025

M. Jean, Baptiste, Henri VALEYRIE, 81 ans  
08 juin 2025

M. Michel, Jean-Louis DAUSSY, 74 ans  
14 juin 2025

Mme Camille, Irma MIGOT, née DUMAS, 101 ans  
20 juillet 2025

Mme Andrée, Claire COULLOUX, née DUCHÊNE, 74 ans  
30 juillet 2025

M. Francis, Eloi, Alcyde TEULIERES, 77 ans  
30 août 2025

## NAISSANCES



Mattia, Serge MIGOT, né le 28 mars 2025  
de Quentin MIGOT et Mathilde MASSICOT

Alix, Coline, Alexia PASQUIÉ, née le 09 juin 2025  
de Aurore GOUSSET et Manon PASQUIÉ

Justin, Pascal, Philippe AGELOUX, né le 11 juin 2025  
de Jérémy AGELOUX et Natacha PIERRE

Rosie, Marine DELPY, née le 28 juin 2025  
d'Aurélien DELPY et Marjolaine MANIÈRE

Angèle, Tiphaine, Diane TOURNET, née le 14 juillet 2025  
de Benoît TOURNET et Gaëlle MAZÉ

Margaux PELLEGRINI, née le 16 juillet 2025  
de Pierre PELLEGRINI et Pauline LAGAÛZÈRE

Maya RIVIERE, née le 26 août 2025  
d'Alexis RIVIERE et Sophie GILARDEAU

## MARIAGES



Fabien, Christophe COURAUD et Marianne CANTORO  
12 avril 2025

Mathieu BLONDET et Julie GIRARDEAU  
14 juin 2025

Antoine EDOU et Éléonore SALESSE  
21 juin 2025

Franck NESCIOR et Nathalie FERRIER  
5 juillet 2025

Julien CEYROLLES et Amandine HOSPITAL  
12 juillet 2025

Fabien VERGNOLLE et Aurélie DETOISIEN  
12 juillet 2025



# Numéros Utiles

## MAIRIE

05 55 85 78 00  
 Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30  
 Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h  
 Samedi : 8h30 à 11h - Fermée le samedi en juillet et août

Espace France Services 05 55 24 36 83

### Agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h  
 Mercredi : 13h30-17h  
 Samedi : 8h30-12h - Fermé le samedi en juillet et août

Conseiller numérique 06 79 15 07 24

La Résidence - 1 rue du Presbytère 05 55 86 03 62

Association Autonomie 05 55 86 03 62

Groupe Scolaire 06 83 75 38 02

École élémentaire / Garderie / École maternelle

Centre de loisirs 05 55 22 73 87

Bibliothèque 05 55 92 25 32

Syndicat des Eaux du Maumont 05 55 29 45 10

SIRTOM 05 55 17 65 10

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive  
 05 55 74 10 00

Maison de l'Habitat 05 55 74 08 08

Service Assainissement 05 55 74 70 15

Gestion comptable Brive-la-Gaillarde 05 55 17 77 20

Déchetterie Malemort 06 25 54 22 81

Ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h

## MAISON MÉDICALE

### Médecins Généralistes

Docteur Claire CAILLONNEAU 05 55 24 04 42

Docteur Henri PARAUD 05 19 99 26 30

Docteur Philippe DEBREST 05 19 99 26 30

### Médecin Psychiatre

Docteur Antoine EDOU 06 69 74 17 84

Infirmières 05 55 85 65 91

Mmes THOMAS, NESPOUX, VIEILLEFOND

### Ostéopathe

M. Louis LE BIGOT 06 07 03 60 17

### Podologue

Mme Caroline DELPY TANTON 05 55 22 17 28

### Psychologue

Mme Laure CASTAGNE 06 82 10 76 83

### Psychologue du travail

Mme Dorothee TRIBOUX 06 52 94 23 95

## SANTÉ DANS LE BOURG

### Pharmacie

Mme Emmanuelle COUDERC 05 55 86 68 72

### Médecine Chinoise

Mme. Camille MEUGNIER 06 15 36 78 38

## Kinésithérapeutes

M. Ionut FLOREA 05 55 22 15 54

Mme Oana -Mihaela ROSU 06 10 33 25 56

## INSTITUTIONS MÉDICALES

Corrèze Autonomie 05 55 19 19 19

Un numéro d'appel unique 24h/24 et 7j/7  
 correzeautonomie@correze.fr

MSA 05 44 00 04 04

France Alzheimer 05 55 17 70 76

Service mandataire du canton d'Allassac 05 55 85 73 79

Maison d'Accueil Spécialisée 05 55 85 66 43

## PERMANENCE FRANCE SERVICES

### Assistante sociale

### Maison de solidarité départementale

Mme Nathalie COLLET 05 19 07 81 31

sur rendez-vous

Mission Locale 05 55 17 73 00

Permanence à l'Espace France services

sur rendez-vous

Conciliateur de justice 06 74 96 35 94

M Christophe MALFANT

sur rendez-vous

## TRANSPORT A LA DEMANDE

### - par le CCAS de Sainte-Féréole

Transport pris en charge par le CCAS Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule ou ayant des difficultés à se déplacer. Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/ retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif (dans les limites d'un déplacement par semaine et de 90 € par déplacement).

Le montant de la prise en charge du taxi (2,40€) et le temps d'attente restent à la charge de l'utilisateur.

### - par l'Agglo de Brive

Tout public, pour en bénéficier vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14h au 05 55 74 20 13.

L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2,40€ l'aller-retour.

### - par les compagnies de taxi

Activ'taxi 06 16 62 80 23

Taxi Géraudie 05 55 27 98 23

Taxi services 06 17 12 42 59

## SECOURS

GENDARMERIE DE DONZENAC 05 55 85 69 50

SAPEURS POMPIERS 18 ou 112

SMUR 15

POLICE SECOURS 17

## OCTOBRE

- Chaque vendredi, Cybermois ateliers numériques à l'Espace France services.
- Du 13 au 19 octobre Exposition de peinture de Linda DE BOEVERE, Salle du Temps Libre.

## NOVEMBRE

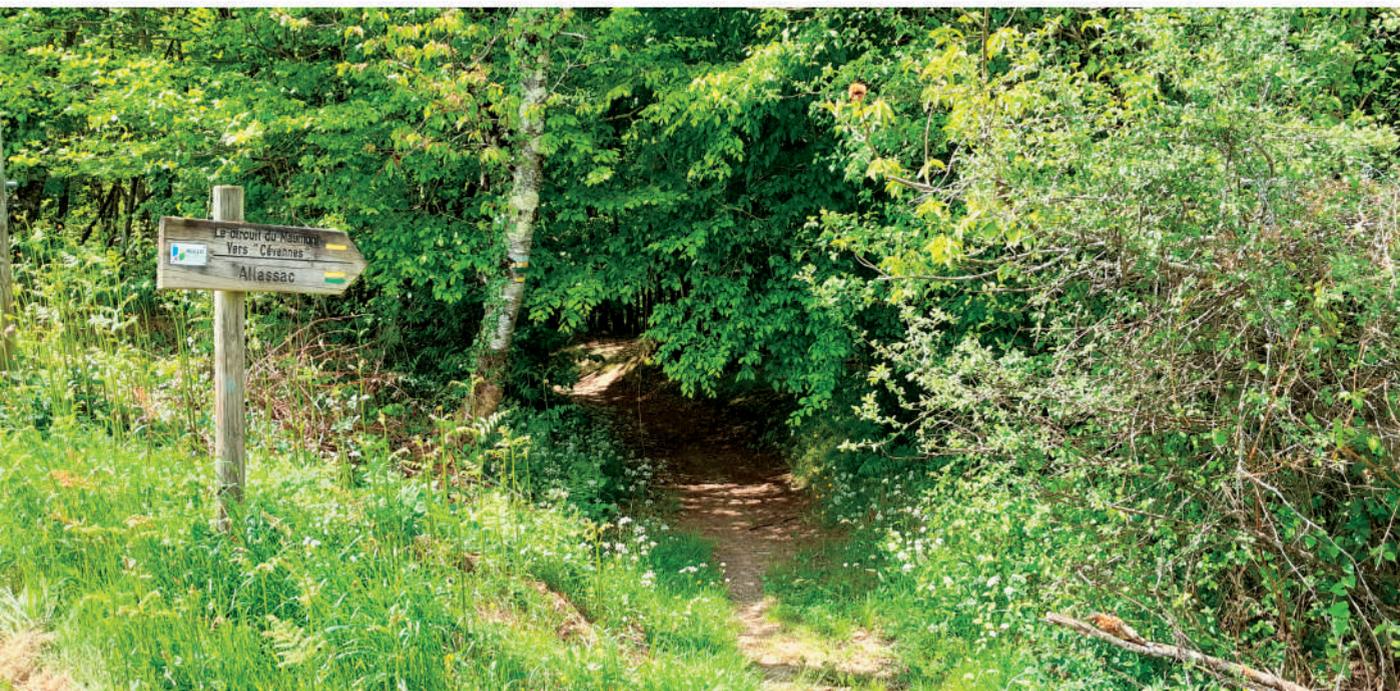
- Vendredi 7, collecte de sang, Salle du Temps Libre.
- Mardi 11, commémoration de l'armistice de 1918 (107ème anniversaire).
- Samedi 15, cérémonie la Besse (82ème anniversaire du massacre du 15/11/1943)
- Du lundi 24 au vendredi 27, Mission Innovation Corrèze (ateliers numériques) à l'Espace France services.

## DÉCEMBRE

- Vendredi 5, lancement des festivités de Noël.
- Marché de Noël.

*Cet agenda est évolutif*

*À suivre sur le site internet de la mairie [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr), la page officielle, le groupe Facebook et sur les panneaux lumineux d'information.*



### Bulletin municipal n°51

Directeur de la Publication : Henri SOULIER, Maire.

Comité de Rédaction : Bernadette BLANCHARD, Nicolas JAUBERT, Eric BOUYOUX, Patricia BUISSON, Claire PIEDNOIR de RESSEGUIER.

Crédit Photographique : Mairie de Sainte-Féréole et les associations citées, Canva, SIRTOM de Brive, Henri Meyer.

Impression : Les imprimeurs Corrèziens, Cette brochure est imprimée sur du papier certifié PEFC 10-31-3162.

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

